



# COMMUNE D'ECLEPENS



NOVEMBRE 2013-1

# Vente de vin de la commune

La vente de vin de la commune aura lieu à la buvette du football le

**samedi 30 novembre 2013 de 10h à 12h**

**Pinot noir (70 cl) à Fr. 11.-- / bouteille**

**Pinot gris (50 cl) à Fr. 9.-- / bouteille**



Paiement comptant

Merci de vous munir d'emballages pour le transport de vos bouteilles.



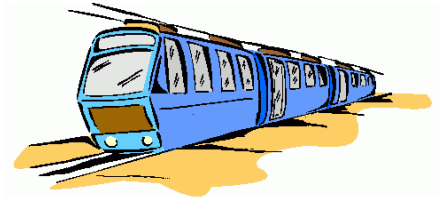
## Calendrier de l'Avent

Nous comptons sur votre participation en décorant une fenêtre pour le calendrier de l'Avent. Vous pouvez voir les dates disponibles sur le site de la commune ([www.eclepens.ch](http://www.eclepens.ch)).

Par avance, merci de vous inscrire soit par téléphone au 021/866 72 12 ou par mail ([admin@eclepens.ch](mailto:admin@eclepens.ch)).



## Cartes journalières CFF



La Municipalité a renouvelé pour 2014 la collaboration avec la commune de La Sarraz pour l'achat de cartes journalières CFF.

Vous pourrez continuer de vous procurer des cartes au prix préférentiel de Fr. 40.- pièce.

Ces cartes peuvent être réservées auprès de l'administration communale de La Sarraz au 021 866 02 24 et retirées **contre paiement comptant** à son guichet pendant l'horaire suivant :

- lundi de 13h30 à 16h30
- mardi de 07h45 à 11h00
- mercredi de 13h30 à 18h00
- jeudi de 07h45 à 11h00
- vendredi de 13h30 à 16h30

Le calendrier des disponibilités est visible sur le site [www.lasarraz.ch](http://www.lasarraz.ch)

---



## Réouverture du magasin

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau magasin ouvrira prochainement ses portes.

C'est l'enseigne Volg Detailhandels AG qui reprendra l'exploitation du magasin après d'importants travaux de transformation pris à leur charge.

La nouvelle ouverture est prévue le 31 janvier 2014.

---

## PORTE-DRAPEAU

La Municipalité recherche activement un porte-drapeau, appelé à officier pour représenter la commune lors de cérémonies officielles et, à titre occasionnel, lors de services funèbres.





# RECRUTEMENT DE POMPIERS

Le Service de secours et de défense incendie (SDIS) recrute des personnes désirant s'engager en tant que pompier volontaire. Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 18 ans révolu
- être disponible
- être motivé
- être en bonne condition physique

En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser à M. Pascal Guinnard, municipal, au N° de tél 079 343 06 62.

Plus d'informations sur : [www.118-info.ch](http://www.118-info.ch)



## EMONDAGE DES HAIES ELAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

La Municipalité